

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le 10 avril, à 20H30, le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 3 avril 2018

Présents : Mrs DRU Georges – GACON Thierry - GEORGES Bruno – TAMIN Yves – GROULARD Cyril - Mmes JONIER Michelle - FOND Pascale – MMs SAYROUX Frédéric – BAILLON Jean-Paul – PIQUET Denis - Mmes ROLLET Aurélie – PAPON Isabelle – LAUR Jeanine.

Absents excusés : Mesdames ROTA Chantal – CLAIRE Marina

Secrétaire de séance : Madame PAPON Isabelle

1 – REGIES CAMPING ET PISCINE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir procéder à une modification des actes constitutifs des régies du camping-caravaning et de la piscine pour permettre le règlement par carte bancaire et pour relever les montants d'encaisse maximum autorisés pour les régisseurs ainsi que les fonds de caisse.

Il précise qu'il a reçu un avis favorable de Madame le Trésorier.

Après délibération, le conseil municipal approuve les modifications proposées aux actes constitutifs des régies du camping-caravaning et de la piscine.

Pour le règlement par carte bancaire, il est nécessaire d'acquérir un terminal de paiement, le coût de la location mensuel s'élève à 15€ HT (maintenance incluse).

Le conseil municipal décide de choisir comme prestataire la société AFONE MONETICS.

2 – CREATION POSTE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR saison 2018 – approbation des contrats.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste de maître-nageur sauveteur du 1^{er} juin 2018 au 31 août 2018 et approuve les contrats de Madame Sylvie DECHELETTE pour le mois de juin et celui de Monsieur Pierre INNOCENTI qui assurera la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018.

3 – TARIFS TENTES

Suite à l'acquisition de deux tentes lodges au camping municipal, le conseil municipal fixe les tarifs pour la saison 2018.

Location à la semaine (du samedi au samedi) avec caution de 50€ :

- Mai – Juin et septembre : 135€
- Juillet et août : 180€

Location à la nuitée avec caution de 50€ :

- Mai – Juin et septembre 28€
- Juillet et août 36€

4 – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent du service technique a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2018.

Une publicité concernant cet emploi a été faite sur le pays roannais ainsi qu'au niveau de la bourse de l'emploi du centre de gestion de la Loire.

Après examen des différentes demandes reçues, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le choix s'est porté sur une personne de la commune de LA PACAUDIERE : Monsieur Damien RIMOUX.

Il est décidé que dans un premier temps, Monsieur RIMOUX sera employé sur un contrat à durée déterminée du 15 mai 2018 au 31 août 2018. Accepté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire informe ensuite le conseil municipal qu'il doit saisir le comité technique paritaire pour :

- Une création de poste d'adjoint technique au 1^{er} septembre 2018 afin qu'il puisse employer Monsieur RIMOUX, après accord des deux parties, en CDI à compter de cette date.
- La suppression du poste de l'agent qui cessera ses fonctions au 31 août 2018.

Après avis du comité technique, une nouvelle délibération sera nécessaire pour la création et la suppression de ces emplois.

5 – LOTISSEMENT

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il serait nécessaire de prévoir le démarrage du lotissement « la Treille ». Il les informe que des modifications au niveau du plan local d'urbanisme risquent d'être nécessaires.

6 - DIVERS

Il est communiqué les chiffres de la dotation globale de fonctionnement conforme à la prévision budgétaire ainsi que de la dotation de solidarité rurale légèrement plus élevée que prévue.

Il présente une proposition du SIEL pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie au groupe scolaire par le remplacement des menuiseries et communique l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Le SIEL doit fournir un descriptif détaillé pour la consultation d'entreprises.

Il informe de l'ouverture prochaine d'une pizzeria Route de Lyon.

Il communique l'invitation à la porte ouverte de la caserne des sapeurs-pompiers le samedi 28 avril 2018 et rappelle l'invitation pour le 13 avril à l'occasion des 35 ans de la bibliothèque avec portes ouvertes le samedi 14 avril.

La prochaine réunion pour le projet d'aménagement de la route de Vivans est prévue le lundi 14 mai 2018 à 9h30 en mairie. Parallèlement, Monsieur le Maire communique la demande d'intention d'aliéner qu'il a reçu pour un immeuble situé au bord de la route de Vivans.

Le Conseil Municipal, sous réserve que cette vente n'impacte pas le projet d'aménagement, ne souhaite pas exercer son droit de préemption. Cette demande sera examinée lors de la prochaine réunion du 14 mai.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 15 mai à 20H30.

